



*Association Agréée pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique  
de Marignac*

*Marignac, le 20/03/2018*

Mr Pascal GRABETTE,  
Délégué Eau-Territoires-Environnement  
EDF-DPH-UPSO-METE-  
Groupe Exploitation Hydraulique Garonne  
Z.A.Landes –av Crabère 31800 ESTANCARBON

**Objet : Destruction des frayères**

Monsieur le Délégué Pascal GRABETTE,

Nous tenons à vous alerter, suite à l'abaissement du plan d'AREM qui s'est terminé par une vidange le 22 janvier 2018 où plusieurs tonnes de sédiments fins se sont retrouvées en aval, colmatant les frayères et mettant ainsi à mal la faune de la Garonne.

En effet, comme vous pourrez le voir sur les photos ci-dessous, ce sont entre 15 à 25cm de sédiments qui se sont retrouvés sur les rives ou dans les endroits calmes du lit de la rivière et ceci à plusieurs dizaines de kilomètre en aval.

Dans le canal de Chaum, le 5 janvier 2018 nous avons mis 3 boîtes type Alevibox avec 30000 œufs en incubation. Nous avons eu la très désagréable surprise de ne retrouver dans ces 3 boîtes qu'une centaine d'alevins survivants. Le taux de mortalité très élevé est dû au colmatage quasiment complet des boîtes Alevibox.

Par contre, dans un ruisseau comme le Terré, qui se jette en aval du canal d'Esténos et qui n'a pas subi cette vidange, c'est presque une quasi-totalité de réussite que nous avons obtenu dans une seule boîte Alevibox.

Les travaux qui avaient été réalisé en 2014, n'ont pas résolu ce problème, où les sédiments stockés plus ou moins longtemps sont largués après des vidanges non autorisées et encadrées. Il nous semble en effet que se répète trop souvent l'alibi de l'arbre coincé lors de l'abaissement du plan d'eau à la cote autorisée en cas de crue.

**C'est pour cette raison que nous vous demandons de prendre concrètement des mesures efficaces afin de régler ce problème avec tout d'abord un curage complet à sec qui s'impose avec des travaux et la création d'une rivière de contournement par la suite (voir plan ci-dessous).** Cela éviterait à nouveau l'accumulation massive de sédiments dans ce barrage tout en rétablissant ainsi la continuité écologique qui apparemment fait énormément défaut sur vos ouvrages dans le cours d'eau de la Garonne.

Dans l'attente, où nous espérons que des mesures seront prises rapidement, nous vous prions, Mr le délégué, d'accepter nos respectueuses salutations.

*Pour l'AAPPMA de Marignac  
Le président Jean pierre JENN*

*Copie : Fédération Pêche HG - AFB-DDT31-FNE-SMEAG*



*Boite ALEVIBOX colmatée 9/03/18*

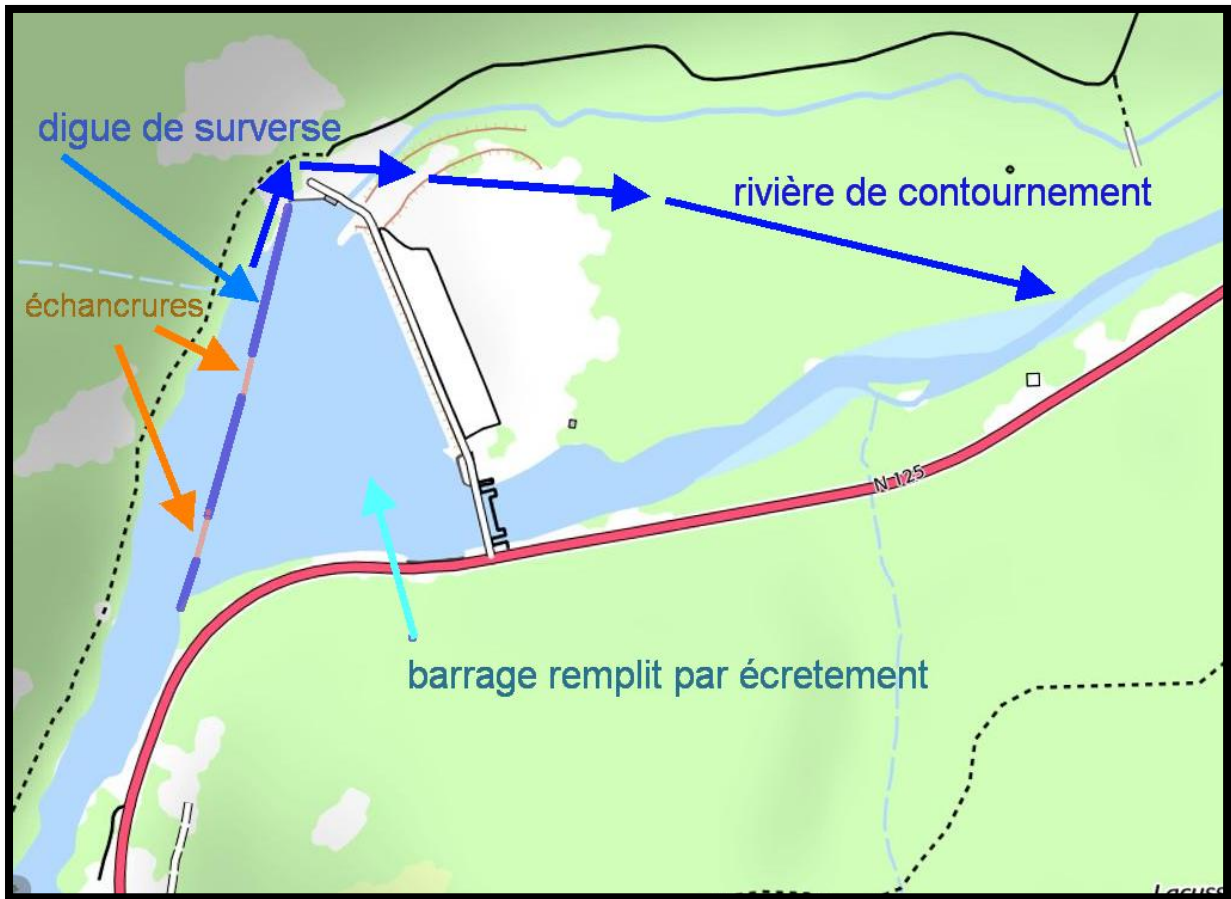


*Photos aval de la réserve chaussée de Fronsac le 08/03/18*





*Photos 200m au dessus du pont d'ore le 9/03/18*



*Plan et projet sur le plan d'Arem*